

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois soit, le 8 avril 2025 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absents :

David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

Assistait également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de mars 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de mars 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mars 2025
- 3.4 Engagement du responsable de l'entretien et d'embellissement

4. DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Acceptation de la soumission pour l'achat de deux thermopompes, pour la Salle et la Maison communautaires
- 4.2 Acceptation de la soumission pour l'installation électrique de ces thermopompes

5. AFFAIRES NOUVELLES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2025-04-08-42

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 8 avril 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-04-08-43

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Madame Caroline Tremblay-Boulianne propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2025-04-08-44

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 mars 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-04-08-45

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de mars 2025 s'élèvent à 32 600.29 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de mars 2025 soient acceptés pour un montant de 32 600.29 \$.

Claire Savard, maire

2025-04-08-46
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 4 365.94 \$ pour le mois de mars 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de mars 2025, pour un total de 4 365.94 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2025-04-08-47
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'avril 2025 énuméré ci-dessous, totalise 200.00 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
FADOQ secteur Saint-Marc	Bingo de chocolat	100.00 \$
Maison des jeunes	Bingo de chocolat	100.00 \$
	Total :	200.00 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,
Catherine Conroy c'est retiré lors de la décision de contribution à la Maison des jeunes.

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2025-04-08-48
RÉENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN
ET DE L'EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE Le printemps est arrivé et il est temps de prévoir le retour du responsable de l'entretien et de l'embellissement ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE Le conseil accepte le réengagement de M. Gaétan Imbeault à temps plein, pour le poste de responsable de l'entretien et de l'embellissement à compter du 5 mai 2025 ;

QUE Monsieur Imbeault soit embauché au niveau 4 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier, selon l'indice de l'IPC, pour janvier 2025.

Claire Savard, maire

2025-04-08-49
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LS FRAICHEUR INC.
POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE THERMOPOMPES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'achat de thermopompes pour la Salle et la Maison communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions, de LS Fraicheur Inc. et de Réfrigération Nord-Est ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QU' après analyse par le conseil pour les soumissions, le conseil opte pour celle de LS Fraicheur Inc. ;

QUE la soumission, numéro de référence 250, totalisant un montant de 10 400 \$, taxes en sus ;

QUE ce montant de 10 400 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-04-08-50
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION PLB ÉLECTRIQUE POUR L'INSTALLATION
ÉLECTRIQUE DES DEUX THERMOPOMPES

CONSIDÉRANT QUE pour faire le branchement électrique des deux thermopompes, nous avons demandé des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de PLB Électrique ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE Le conseil accepte la soumission de PLB électrique au montant de 1 464.88 \$, taxes non comprises, pour l'installation électrique des thermopompes ;

QUE Ce montant de 1 464.88 \$, taxes non comprises, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assistait à la séance ordinaire.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Joannie Tremblay-Miller propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 10 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.